



Envoyé en préfecture le 05/08/2025  
Reçu en préfecture le 05/08/2025  
Publié le  
ID : 056-215600669-20250729-D2025290709-DE

Département du MORBIHAN

2025/29/07/09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOJJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : LE ROUX Véronique, ROYANT Helen, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine (jusqu'à 21h18), LE GRAND Hicham, TROALEN Anne

Procuration(s) : LE ROUX Véronique à LE COROLLER Marie-Ange, ROYANT Helen à LE FUR Françoise, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, COUGARD Christelle à LE GOFF Jeannine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, LE GRAND Hicham à JANNY Patrick, TROALEN Anne à PICARDA Styren.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 21/07/2025  
Convocation affichée le : 22/07/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 20  
Procuration (s) : 7

Reçu en Préfecture de VANNES le 05/08/2025  
Publié ou notifié le 07/08/2025  
Certifié exécutoire le 07/08/2025  
A GOURIN, le 07/08/2025.

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**Arrivée de GOJJARD Laurine à 21h18**

**9- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE AYANT POUR OBJET LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES ET LE RAVALEMENT D'UN BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ PLACE DE L'ÉGLISE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE TOILETTES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable dans le cadre de la création de toilettes publiques au sein d'un bâtiment communal situé Place de l'église.



Envoyé en préfecture le 05/08/2025  
Reçu en préfecture le 05/08/2025  
Publié le  
ID : 056-215600669-20250729-D2025290709-DE

## Département du MORBIHAN

Les travaux porteront sur le remplacement des fenêtres ainsi que sur le ravalement des façades du bâtiment communal.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour effectuer cette démarche au nom et pour le compte de la commune, ainsi que pour signer et déposer tout document nécessaire à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

*La copie des plans relatifs au projet a été transmise aux membres de l'assemblée délibérante.*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à déposer une déclaration préalable dans le cadre de la création de toilettes publiques au sein d'un bâtiment communal situé Place de l'église, au nom et pour le compte de la commune, ainsi qu'à signer et déposer tout document nécessaire à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 29 juillet 2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.